

SEANCE DU 24 OCTOBRE 2016

L'an deux mil seize, le vingt-quatre Octobre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LANDREVILLE, légalement convoqué le 17 Octobre 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier THIEBAUT Maire, conformément aux dispositions du Code Général des collectivités territoriales (art L 2121.7 à L.2121-34.)

Nombre de Conseillers en exercice : 12 Présents : 8 Votants : 11

Présents : Didier THIEBAUT – Maire

Elodie VIREY - Jean-Philippe LOUIS-THIVET - Jean-Luc GALLEY, Adjoint.
Roger PHILBERT - Karine RODRIGUEZ - Régis MONNIER - Véronique JOLLY

Absents excusés : Eddy BERNARDI pouvoir à Jean-Philippe LOUIS-THIVET

Jean-Michel ROYER pouvoir à Elodie VIREY
Anne PETITEAUX pouvoir à Didier THIEBAUT
Michel BERGER

Madame Elodie VIREY a été élue secrétaire de séance.

Le compte- rendu de la dernière séance est lu et adopté, l'ordre du jour appelle l'examen des affaires suivantes :

I. MARCHÉ TRAVAUX EGLISE 1ERE TRANCHE

Travaux de restauration l'Eglise de l'Assomption de Marie – 1ere tranche : CHOIX DES ENTREPRISES

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que le maître d'œuvre du projet a présenté un rapport d'analyses des offres lors d'une réunion le 28 Septembre 2016 devant la commission d'appel d'offres.

Il rapporte les conclusions de cette analyse pour chaque lot et en fait part au conseil municipal pour décision.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal, et après en avoir délibéré, par 11 voix POUR

DECIDE D'ATTRIBUER les lots aux Entreprises tels que mentionnés ci-dessous, **DE RELANCER LE MARCHÉ** pour le lot déclaré infructueux et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés suivants :

LOT N°	DESIGNATION LOT	ENTREPRISE CHOISIE	OPTION RETENUES	TOTAL RETENUS EN € ET HT
1	Maçonnerie –Pierre de taille	Entreprise CHATIGNOUX SAS Z.A. La Motte BP n° 6 10280 FONTAINE LES GRES	Réfection des glacis de contreforts en lauze 4368.00 € H.T.	262.406.97+4368.00 = <u>266.774.97 €</u>
2	Charpente - bois	Entreprise LES ARTISANS COUVREURS DE CHAMPAGNE 37 Rue de la Gare 10270 LUSIGNY SUR BARSE		<u>46.411.54 €</u>
3	Couverture - Zinguerie	Entreprise MICHEL Jacques SARL 18 Bis rue de l'Ecole 10800 ROUILLY SAINT LOUP	Couverture neuve du clocher 49.137.00 € H.T.	87.892.60 +49137.00= <u>137.029.60 €</u>
4	Menuiserie bois	Lot déclaré infructueux		
5	Electricité – Lustrerie	Entreprise DL'ELECTRICITE 1 Chemin des Fossés 10140 BEUREY		<u>10.371.09 €</u>
TOTAL en € et HT				<u>460.587.20 €</u>

DIT que les crédits nécessaires à l'exécution de ces marchés seront prévus au budget

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer toutes les pièces administratives et financières concernant ces marchés.

II TRAVAUX EN COURS :

- Etude stratigraphique :

L'étude stratigraphique réalisée par Monsieur LAZARESCU est terminée ce jour.
Le coût est de 9230 € et une subvention de 3120 € a été accordée par la DRAC.

- Retable :

Une seule proposition a été reçue concernant la restauration du retable. Le Laboratoire de Recherches des Monuments Historiques est venu sur le site le 19 octobre 2016 afin d'étudier s'il y avait la présence de merrulle. Un compte-rendu nous sera adressé par la DRAC.

- Fonds de dotation :

Monsieur le Maire rend compte de la réunion du 1^{er} septembre 2016 :

Point sur les travaux de l'Eglise – Retable – Etude stratigraphique

Site internet : landreville-patrimoine.fr

Le Fonds de Dotation valide la participation en totalité ainsi que l'avance de la TVA pour la 1^{ère} tranche de travaux. Il ne se prononce pas sur la 2^{ème} tranche de travaux envisagés et font part de leur déception face à la non-participation financière de la Commune sur cette 1^{ère} tranche.

- Travaux accessibilité Mairie Ecole :

Demande de subvention fonds soutien investissement refusée

Pas de réponse de la DETR

Le projet est mis entre parenthèses et il faudra se repositionner sur la vente de la maison communale

- Chapelle Sainte Béline :

Réunion le 08 Novembre 2016

Peintures extérieures

III CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE :

- 10 Novembre

Dans le cadre du périscolaire une cérémonie organisée avec les enfants de l'école primaire de Landreville accompagnés des Cœurs de la Vallée de l'Ource (chants et hommage rendu à ceux qui vécurent la guerre et firent le sacrifice de leur vie.) suivi d'un goûter à la MDA.

- **11 Novembre**
- Rassemblement à 11 heures
- Vin d'honneur au Café du Commerce

Des invitations seront envoyées pour les deux cérémonies.

IV FACTURES ELECTRONIQUES :

Monsieur le Maire informe les Membres présents qu'à compter du 1er janvier 2017 les collectivités doivent veiller tout particulièrement à s'organiser pour traiter les factures électroniques qui viendront du portail CHORUS (DGFIP) en lieu et place des factures papiers traditionnellement reçues en courrier papier.

Pour une mise en œuvre simple de cette nouvelle obligation, la société SPL-Xdemat (à laquelle la Commune adhère pour la transmission des délibérations, comptabilité, élections...) a fait le choix de mettre à disposition de ses actionnaires un nouveau service baptisé Xfactures® afin de faciliter la gestion de ces factures électroniques et papiers, moyennant une adhésion annuelle de 15 € .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte ce nouveau service et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

Adhésion au service d'archivage électronique du Département de l'Aube

La commune de Landreville est actionnaire de la SPL-Xdemat et a recours régulièrement aux plateformes et services proposés par la SPL pour télétransmettre les actes au contrôle de légalité, les pièces comptables au Trésor public ou pour publier ses offres de marchés publiques sur la plateforme Xmarchés. L'ensemble de ces documents doit être conservé de manière intègre et sécurisée pendant plusieurs années. Les règles d'archivage sont en effet identiques quel que soit le support des archives produites, papier ou numérique.

La commune de Landreville ne dispose pas des moyens techniques permettant d'assurer cette conservation intègre et sécurisé des archives électroniques ainsi produites.

La SPL-Xdemat n'est pas autorisée, dans le contexte réglementaire actuel, à assurer l'archivage électronique des documents des collectivités actionnaires.

Le Département de l'Aube dispose, pour ses propres besoin, d'un système d'archivage électronique. Compte tenu des contraintes techniques et organisationnelles fortes qui pèsent sur l'archivage électronique, le Département de l'Aube a décidé de mutualiser son système d'archivage électronique avec les collectivités actionnaires de la SPL. Les collectivités qui le souhaitent peuvent donc déposer leurs documents électroniques aux Archives départementales qui en assureront la conservation, à titre gratuit. Une convention tri-partite entre La commune de Landreville, le Département et les Archives départementales encadre les conditions et modalités de dépôt des archives électroniques.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés

Décide de déposer les archives électroniques de La commune de Landreville aux Archives départementales de l'Aube ;

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service d'archivage électronique du Département de l'Aube et tous documents relatifs à cette décision.

II. COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS :

Fleurissement :

Compte rendu Elodie VIREY ;

- *Matériel acheté pour Alain*
- *Faire des groupes de travail*
- *Mise en place d'un book pour présenter au Comité de Fleurissement*
- *Projets et plantations bulbes automne*
- *Parvis Eglise : les arbustes abîmés seront remplacés par M. PENSIER Régis et remboursés par SD MACONNERIE*
- *Détritus devant les abattoirs – plots avec chaînes aux abattoirs*
- *Courriers à adresser à divers habitants :*
 - *M. RONDIERE déchets verts déposés dans la ruelle communale -*
 - *M. DUFRESNE Lierre sur la M DA*
 - *M. Ramon : encombrement de la ruelle jouxtant sa propriété*
 - *Mme LHÔTE : Pots sur le trottoir communal*
- *Portique Espace Chaussin à détordre abimé pendant les rencontres cinéma : Jean-Luc GALLEY s'en occupera avec l'agent technique*
- *Courriers Losa – Jean-Pierre Garnier : véhicules stationnés sur parcelles ou trottoirs communaux*
- *Compte-rendu jury 1^{ère} Fleur et remise des prix le 05 Novembre 2016 à l'Hôtel de Ville de Troyes pour le maintien de la 1^{ère} Fleur.*
- *Réfléchir à changer l'intitulé de la Commission Fleurissement*
- **Voirie :**

Compte rendu Jean Luc GALLEY :

- *Planning intervention Pascal Charrey Réaut - le 14.09 avarie sur matériel*
- *Rebouchage temporaire pendant les vendanges*
- *Travaux reportés au 25 Octobre 2016 suivant conditions météorologiques : Rue Belle Charme, Rue du Suchot et accès ancienne gare.*
- *Grilles des Fâches : fin octobre début novembre*
- *Commelle Marie : attente de devis réseau pluvial*
- *Eddy : bouches tampon assainissement aux 4 rues*

- Régis Monnier : bordures de trottoirs
- Travaux Rue Haute Béline, voir Enédis pour fin de travaux.

- **Bâtiments** :

Compte-rendu Jean-Philippe LOUIS-THIVET :

- **Maison des Associations** :

- Conventions Associations : Le retour se fait en mairie. Accès aux espaces qui leurs sont dédiés. Verrou cuisine et crédence.

Location à la journée :

Tarif location des locaux de la Maison des Associations (grande salle d'environ 140 m2 – 1 office – 1 cuisine et les toilettes) à la journée du lundi au vendredi.

Considérant la délibération du 26 Juillet 2016 fixant les tarifs de location pour les particuliers ou extérieurs de Landreville du vendredi après-midi à 17 h au lundi matin 10 heures et considérant l'utilisation des locaux de la Maison des Associations à la journée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés

DECIDE de louer les locaux de la Maison des Associations (grande salle d'environ 140 m2 – 1 office – 1 cuisine et les toilettes) à la journée du lundi au vendredi.

ADOpte la convention et le règlement d'utilisation des locaux de la Maison des Associations (grande salle d'environ 140 m2 – 1 office – 1 cuisine et les toilettes)

FIXE à 100 € le tarif de location des locaux de la Maison des Associations (grande salle d'environ 140 m2 – 1 office – 1 cuisine et les toilettes) à la journée du lundi au vendredi, ainsi que le montant de la caution à 350 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Travaux :

Subvention Fonds soutien investissement refusée

Après avoir pris connaissance de plusieurs devis présentés, le Conseil Municipal accepte les devis suivants :

- Entreprise Jean-Luc GALLEY pose porte et fenêtre : 2340.70 € HT – 2808.84 € TTC
- Entreprise ROUSSEY : Cour avant : 5352.23 € H.T - 5611.51 € TTC
- Forge de l'Ource : portillon et porte de cour : 654.98 HT- 785.97 € TTC

Sécuriser la plaque au sol dans la cour arrière de la MDA devant l'entrée des toilettes
Voir convention passage à l'arrière de la MDA contre la maison de M. DUFRESNE et le jardin de M. BERNARDI.

- **Ecole primaire :**

- Devis réparation tuyauterie
- Durée de vie de la chaudière
- Garderie : Problèmes tuyaux
- Eglise : Ampoules
- Rapport des installations électriques des bâtiments communaux établi par Véritech
- Divers devis DANGIN : façade local pompiers et anciens abattoirs.
- Nettoyage du terrain de tennis à voir avec les pompiers.

- **Infos et questions diverses :**

Elodie VIREY

- **ADMR : compte rendu assemblée générale du** 13 septembre

- **CCAS :**

- **Colis des Anciens :**

Le choix des colis à été fait auprès des « Gourmandises de Carole » à Bar sur Seine. 70 colis seront distribués dont 11 à l'Hôpital et Maison de retraite le samedi 17 décembre 2016 à partir de 9 h 30. Des convocations seront faites.

- **Secours en argent :**

- somme allouée 200 € pour 3 personnes – 1 personne en suspens

- **Conseil d'école :**

- Effectifs rentrée 2016/2017 et prévisions 2017/2018
- Synthèse des activités prévues dans chaque classe pour l'année scolaire.
- Mise en place des divers dispositifs de sécurité.

- **Syndicats**

Fin programmée - Réunion le 02 novembre pour transfert des compétences.

- **Sapeurs-Pompiers :**

Présentation du nouvel organigramme du CPI et voir cérémonie pour remplacement René DESPIERRE.

- **Indemnité horaire de base sapeurs-pompiers volontaires CPI LANDREVILLE**

Considérant les règles relatives à l'indemnisation des sapeurs-pompiers volontaires sont fixées par les textes suivants:

- Arrêté du 2 juin 2015 fixant le taux de l'indemnité horaire de base des sapeurs-pompiers volontaires.
- Décret n° 2013-873 du 27 septembre 2013 relatif à certaines indemnités des sapeurs-pompiers volontaires.
- Arrêté du 27 septembre 2013 fixant le taux de l'indemnité horaire de base des sapeurs-pompiers volontaires.
- Loi n° 96-370 du 3 mai 1996 relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers (art 11) : principe général, régime juridique, social et fiscal).
- Décret n° 2012-492 du 16 avril 2012 relatif aux indemnités des sapeurs-pompiers volontaires
- Décret N° 2016-709 du 02 Juin 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés,

DECIDE d'allouer aux sapeurs-pompiers volontaires du CPI de Landreville ayant satisfait aux obligations de visite médicale, formations ou autres formalités demandées par le SDIS, une indemnité horaire de base des sapeurs-pompiers volontaires fixée comme suit :

Officiers	11,45 €
Sous-officiers	9,23 €
Caporaux	8,17 €
Sapeurs	7,61 €

DIT que les crédits ont été prévus au Budget et que le versement sera annuel sur présentation de justificatifs.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

Courriers divers :

Monsieur le Maire donne lecture de divers courriers :

Landreville, au fil des Mots :

- Demande de subvention exceptionnelle :
- Véronique JOLLY n'a pas pris part à la délibération.

Le Conseil Municipal, par 10 voix pour

- **DECIDE** de voter une subvention exceptionnelle de 300 € € à l'Association « Landreville, au Fil des Mots ».
- **DIT** que les crédits ont été prévus au Budget.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

- *Aménagements supplémentaires à la Bibliothèque*
- *Inauguration Arsène Olivier le 25.10.2016 à 19 h*
- *Internet MDA*
- *Boîtes à lire : 1 à la mairie et 1 sous l'abri de l'ancienne cabine téléphonique*

Jean-François PEPIN :

- Demande de numéro de rue pour sa propriété Rue de Ville sur Arce

Quai des Arts :

Demander à ce que les sculptures en bois soient retirées.

Cimetière : courrier de Madame MUNOZ pour la tombe de Monsieur FOURNIER Victor.

Géraldine MONGEOT :

- Demande salle MDA pour concert des Cœurs de la Vallée de l'Ource .le 18 Novembre prochain : la salle sera mise gracieusement à disposition. Faire signer la convention et chèque caution de 350 €
- **Analyse eau** : manque de chlore
- Illuminations fêtes de fin d'année :

Après avoir pris connaissance de plusieurs devis, le Conseil Municipal retient le devis EIFFAGE pour 2368.99 €

- Stationnement véhicule espace Chaussin : Courrier envoyé
- VIVAL : : Monsieur le Maire suit le dossier, la réouverture de ce point de vente est en bonne voie.
- Roger PHILBERT : demande à faire partie de la Commission Bâtiment pour les travaux de l'Eglise.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Jean-Michel ROYER :**

Courrier, Monsieur le Maire fera une réponse.

- **Véronique JOLLY :**
- Bibliothèque pour les maternelles 1 fois par mois
- L'heure du conte
- Soirée beaujolais le 19 novembre

- Rue du Suchot : 1^{er} pont dégradé : déclaration accident faite, affaire en cours.
- Signalétique à la bombe fluo à mettre Rue du Suchot pour endroits dangereux.
- Réunion cimetièrre à prévoir.

- **Régis MONNIER** :
- Félicitations Alain
- Voitures stationnées lors du passage de la balayeuse

- **Roger PHILBERT** :
- Nids d'autruche chemin blanc (Fragne) : prévu
- Bornes électriques : en cours

- **Jean-Luc GALLEY** :
- Transformateur derrière l'Eglise : 1^{er} semestre 2017

- **Elodie VIREY** :
- Commande de sapins pour décorations fêtes de fin d'année.

Séance levée à 22 h 00.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mercredi 23 Novembre 2016 à 18 h 30.